

# **Cahier des Charges**

# Chalet des gourmandises

Occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un chalet des gourmandises lors des Festivités de Noël à Pessac - A retourner avant le vendredi 04 octobre 2024 -

#### I. PRÉSENTATION

A l'occasion des Festivités de Noël, la ville de Pessac souhaite offrir des fêtes de fin d'année dans la tradition de Noël et proposer des animations. En centre-ville, le chalet des gourmandises participe au décor et à l'animation des festivités.

#### II. PRÉREQUIS OBLIGATOIRES

- Décors sur le thème de Noël,
- Vente de petite restauration sucrée et locale,
- Surface souhaitée 4 ML maximum.

#### III. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

- Présentation et détail des produits alimentaires,
- Présentation intérieure et extérieure de l'installation,
- Horaires d'exploitation,
- Mesures prises pour la gestion des déchets,
- Mesures prises pour l'utilisation de produits recyclables,
- Mesures prises contre les nuisances sonores et olfactives.

## IV. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR UNE DEMANDE DE PARTICIPATION

L'exposant doit être déclaré auprès de l'administration fiscale en tant qu'entreprise, autoentrepreneur...

Il doit avoir une assurance tous risques pour ses marchandises et matériels. Il doit également avoir une assurance garantissant sa responsabilité civile en cas de dommage ou d'accident causé à un tiers.

Il doit s'acquitter de la redevance d'occupation de l'espace public auprès de la ville de Pessac (Direction de la Vie Associative et de l'Événementiel).

<u>Le prix de la redevance est de 2 € le mètre linéaire (ML) par jour</u> (en vertu de la délibération du Conseil Municipal de la ville de Pessac du 28 septembre 2015).

Informations relatives au paiement :

- Soit par virement bancaire
- Soit par chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC

### V. EXPLOITATION

L'exposant s'engage à respecter le lieu et la durée d'exercice de la vente dans son intégralité :

- Lieu d'exercice de la vente : Place de la Vème République, 33600 Pessac.
- Durée d'exercice de la vente : du vendredi o6 décembre 2024 au dimanche 05 janvier 2025 inclus.

Les horaires d'ouverture seront les suivants : à minima **de 15h à 20h30**. Fermeture le 25 décembre 2024 et 1<sup>er</sup> janvier 2025.



#### **VI.INSTALLATION**

L'installation du chalet des gourmandises se fera le mercredi 04 décembre 2024 afin d'être opérationnel le vendredi 06 décembre.

Le chalet des gourmandises devra rester en place pendant toute la période d'exploitation. Les véhicules pourront pénétrer sur la place pour l'installation / déchargement / désinstallation. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur le site pendant les horaires d'ouverture au public. La circulation sur le site devra se faire à allure modérée.

#### VII. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les manifestations organisées par la Ville doivent se faire dans une démarche écoresponsable. À ce titre, il vous est demandé de veiller au tri des déchets, aux économies d'eau... Les huiles de friture devront être récupérées et jetées en déchetterie.

L'usage de plastique à usage unique est interdit : préférez de la vaisselle ou des barquettes compostables ou à défaut, en carton.

Fait à	, le .
Nom l'exposar	nt:
Nom de la stru	cture :
	Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)
	RAPPEL DES PIÈCES À FOURNIR :
<ul><li>Cahier</li></ul>	des charges complété et signé,
<ul><li>Régler</li></ul>	nentation stand alimentaire signée,
□ Pièce d	d'identité,
□ Extrait	Kbis du registre de commerce en cours de validité,
☐ Attest	ation d'assurance de responsabilité civile,
☐ Attest	ation d'assurance garantissant ses marchandises et son matériel.

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.